



10 JUILLET 2022

FOIRE AUX QUESTIONS - TOUR DE FRANCE 2022 A CHATEL

Retrouvez toutes les informations sur les déplacements, stationnements, circulation et les activités pendant la semaine du 4 au 10 juillet. Cette fiche est mise jour régulièrement.

Dernière mise à jour le vendredi 10 juin 2022

DEPLACEMENTS - CIRCULATION

En Bus ?

1) Je voudrais venir voir les festivités autour de l'arrivée de l'étape du Tour de France, le 10/07 à Châtel, est ce qu'il existe des bus entre les villages ?

Oui, 10 bus du réseau Châtel BUS vont être dédiés le 10/07 de 9h00 à 14:00 dans le sens prioritaire desservant CHATEL au départ du Crêt béni et du parking de la Panthiaz, commune de La Chapelle ; 7 arrêts desservis ; Les retours seront assurés depuis le centre de Châtel et secteur Villapeyron vers les parkings relais de 18:00 à 21:00 ; 6 arrêts desservis.

Rotation approximative entre chaque bus toutes les 10 min sur ces tranches horaires, sont annexés les plans de circulation et des principaux arrêts.

2) Comment va fonctionner la dépose et les arrivées de la ligne 121 depuis Thonon les Bains ?

Pour le dimanche 10/07 le terminus des lignes 121 s'effectuera au parking de la Panthiaz puis des navettes Chatel prendront en charge les voyageurs pour les déposer à Villapeyron ou au centre du village (rond point Béchigne).

A pied ou en vélo, en Remontées Mécaniques ?

3) Est-ce que le site d'arrivée de l'étape est accessible à pied ? et si oui par quel accès ? est-il sécurisé pour les piétons ?

En effet, les secteurs LINGA et PRE-LA-JOUX, site de l'arrivée de l'étape se feront prioritairement par les voies piétonnes des bords de Dranse, chemin piétonnier qui sera partagé avec le vélo. Même si ce chemin est balisé, sécurisé et réservé aux piétons et vélos, il sera important de rester vigilant tout au long de cet itinéraire. Nous rappelons que les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse et le mieux pour lui serait de ne pas l'emmener ce jour-là si c'est possible.

L'ensemble du tracé de l'étape sur route sera accessible au public piétonnier selon horaire.

Principales distances de cheminement piétons/VTT :

- Cheminement Arrêt villapeyron- ARRIVEE PRE LA JOUX : 4 km (40 minutes à pied en moyenne)
- Cheminement Arrêt villapeyron – LINGA : 500 m (5 minutes à pied)
- Cheminement Arrêt Centre-Chatel – Col de Morgins : 2.2 km (22 minutes à pied)
- Cheminement la Panthiaz – Villapeyron : 5.8 km (environ 1h de marche)
- Depuis Morzine, vous avez aussi accès au site arrivée de l'étape en empruntant les remontées mécaniques gratuitement jusqu'à la station de Châtel (Pierre Longue). Lignes ouvertes en A/R jusqu'à 20h.

4) Je dois travailler dimanche 10/07 à Pré la Joux ? comment je fais pour m'y rendre ?

Ce jour-là, un bus desservira la zone de Pré la Joux avec un départ place depuis le parking de Vonnes à 7h00 et retour 20h pour les remontées mécaniques, il pourra être ouvert aussi aux travailleurs. Il faudra cependant solliciter un accès spécifique par le biais de votre employeur. C'est à lui de solliciter le laissez-passer pour son personnel auprès de la mairie de Châtel. Attention une fois sur place, le retour ne sera possible qu'après la fin des cérémonies protocolaires, soit pas avant 20h.

5) J'ai du personnel qui doit venir travailler à Pré la Joux le 10/07 ? les laissera-t-on accéder à Pré la Joux ?

L'accès à Pré la Joux pour les travailleurs sera possible uniquement en bus spécial depuis Vannes (départ 7h / retour à 20h) sous réserve que vous sollicitiez la commune au préalable. Elle vous établira un laissez passer à charge pour vous de le transmettre à votre personnel. Attention une fois sur place, le retour ne sera possible qu'après la fin des cérémonies protocolaires, soit pas avant 20h.

Et en voiture ?

6) Est-ce que je peux emprunter les pistes 4x4 pour me rendre à Pré la Joux depuis Plaine Dranse, ou encore depuis les communes limitrophes à ce secteur ?

Les accès voitures par pistes forestières, alpages, et 4x4 seront strictement INTERDITES sauf aux exploitants agricoles ayant leur exploitation à proximité du tracé de l'épreuve. Ceux-ci sont référencés par la commune. Tous les autres ne pourront pas circuler et seront verbalisables.

7) Est-ce qu'il y aura des restrictions de circulation routière le 9 et/ou le 10/07 ?

La circulation routière sera contrainte surtout le 10/07 dans tout le village et l'accès à la vallée d'Abondance (dans les 2 sens) sera également perturbé le 12/07 lors de l'étape Morzine-Megeve.

Voir aussi la question 9)

Retrouvez le détail des restrictions sur le site de la mairie de Châtel, www.mairie-chatel.com

STATIONNEMENT

8) Est-ce que le Parking souterrain sera accessible le 10 juillet ?

Non, il sera fermé à compter du mercredi 6/07 à 12h jusqu'au 10/07 inclus;

Pour vous stationner le 10/07, nous vous conseillons de privilégier le stationnement au parking couvert de Barbossine. Mais compte tenu des restrictions de circulation, nous vous invitons à favoriser les déplacements doux dans le village à pied ou en vélo.

9) Est-ce que les parkings publics couverts ou parkings à horodateurs seront accessibles le 10/07 ?

Tous les parkings du village seront réservés notamment pour les piétons ou les besoins de l'organisation, donc il sera interdit d'y stationner. Cette interdiction pourra s'étendre du 9/07 au 10/07 inclus principalement dans le centre du village.

Pour éviter des désagréments dans vos déplacements et stationnements pour des courses quotidiennes au centre du village et sur tout le parcours de la course, nous vous invitons fortement à anticiper toutes vos démarches avant le 9/07 et à limiter vos déplacements en voiture le 10/07 ; la circulation dans le village sera possible encore le matin mais interdite l'après-midi.

Il faut aussi savoir que tout stationnement sur chaussée réservée fera l'objet d'un enlèvement par la fourrière qui sera mise en place dès le 09/07 jusqu'au 10/07 inclus.

SOINS ET SECOURS

10) J'ai des soins médicaux spécifiques et quotidiens, y compris le dimanche, comment cela va-t-il se passer pour le 10/07 ?

Nous invitons toutes les personnes nécessitant des soins à prendre attache auprès de leur médecin traitant et auprès de tous les professionnels de santé intervenant à domicile pour organiser leur prise en charge, sauf urgence, aux périodes où les accès dans le village ne seront pas coupés, soit avant 14h le 10/07.

Les professionnels de santé de la vallée ont été informés par courrier des contraintes pesant sur la circulation.

11) Que se passe-t-il si je dois appeler les secours (santé, pompiers, gendarmerie) ? j'ai peur qu'ils soient bloqués à cause de toutes ces restrictions avant et pendant le Tour.

Les services publics tant de sécurité que de santé pourront toujours intervenir n'importe où sur le territoire communal. Des accès réservés au secours et gendarmerie ont été prévus tant pour des accidents individuels que pour les cas de catastrophes naturelles.

12) Je bénéficie d'une aide à domicile, aura-t-elle le droit de me visiter le 10/07 pour assurer ses missions et m'aider dans mon quotidien ?

L'ADMR et toute personne qui intervienne aux domiciles de patients pour personnes nécessitant ne pourront circuler que dans le créneaux ouverts à la circulation. Seuls les services d'urgence pourront intervenir en cas de situation grave sur la santé des personnes.

TOURISME

Hébergements

13) J'ai loué mon bien à des touristes pour cette occasion, est ce qu'il y a des restrictions de circulation sur Châtel ?

Oui, les restrictions de circulation seront effectives à partir du 09/07 à partir de 8h pour les campings cars et véhicules aménagés et poids lourds depuis le col de Morgins dans les 2 sens. Pour les véhicules légers une tolérance sera accordée le 9/07 jusqu'à 22h. Restrictions très fortes sur la circulation après 13h le 10/07 depuis la vallée d'Abondance pour arriver sur Châtel. Nous vous conseillons de prévenir vos locataires de ces difficultés pour qu'ils anticipent leur arrivée et leur départ en dehors de cette période.

Retrouvez le détail des restrictions sur le site de la mairie www.mairie-chatel.com

14) Je suis hébergeur professionnel et j'ai des clients (individuels, groupes, groupes enfants), leur ARRIVEE est prévue pour le samedi 9/07, pourront-ils arriver sans encombre ?

Voir réponse question 13) même restrictions pour les hébergeurs professionnels.

Retrouvez le détail des restrictions sur le site de la mairie de Chatel www.mairie-chatel.com

15) Je suis hébergeur (professionnel ou non) et j'ai des clients (individuels, groupes, groupes enfants), leur DEPART est prévu pour le dimanche 10/07, pourront-ils partir sans encombre ?

Voir réponse 13 et 14

Retrouvez le détail des restrictions sur le site de la mairie de Châtel, www.mairie-chatel.com

Services, activités et commerces

16) Est-ce que les remontées mécaniques fonctionneront le 10/07 ?

Un accès piéton et gratuit depuis Montriond (parking d'Ardent) et celui de Pierre Longue à châtel seront en service. Il s'agit bien des seuls accès piétons.

Les activités vélo sur le domaine Châtel ne seront pas ouvertes sur le secteur de Pré la Joux. En revanche, toutes les activités du domaine de Super Châtel seront ouvertes.

Renseignez vous sur les possibilités de déplacement et de stationnement pour accéder à Super Châtel. Voir aussi questions 1) et 2).

17) Est-ce que le domaine VTT sera ouvert ? et si oui quand ?

Le bike park de pré la joux et les pistes de VTT du domaine seront ouverts dès le 26/06 et le 09/07 de 8h30 à 18h.

En revanche, tout sera fermé le 10/07 à la pratique du VTT de descente et autre sur le domaine. INTERDICTION de prendre même tôt le matin les télésièges de Pierre Longue et Rochassons pour ceux qui voudraient aller sur les bikeparks de Morzine/Avoriaz.

18) Quelles sont les activités ouvertes le WE du 9 au 10 juillet ?

- ✓ Centre aquatique : ouvert le matin exclusivement
- ✓ Vieille Douane : ouverte
- ✓ Cinema : séance de 21h
- ✓ Activités du lac ouvertes
- ✓ Télécabine de Super Châtel + Télésiège du Morclan ouverts
- ✓ Tennis accessible le matin exclusivement
- ✓ Châtel Aventures Ouvert
- ✓ Bob luge ouvert (horaires à confirmer)
- ✓ Fantasticâble ouvert (horaires à confirmer)

- ✓ C l'Aventure (plaine de jeux à l'étringa) non accessible
- ✓ Châtel Fun Bike non accessible

- ✓ Parapente Vol sur la Chapelle d'Abondance

19) Est-ce que je pourrais me rendre à la pharmacie ?

La pharmacie sera exceptionnellement ouverte 9h à 12h et de 15h à 19h. pour le créneau 15-19h, seul un accès à pied sera possible et en dehors du passage de la course.

20) Concernant les ouvertures de commerces y a-t-il des changements ?

A notre connaissance, les commerces seront disponibles aux horaires habituels mais nous vous conseillons d'anticiper au maximum vos achats, car il y a aura des contraintes sur les déplacements même à pied sur le créneau 15h-19h. (voir affichage spécifiques dans les commerces)

21) Je suis restaurateur, et je suis livré par mes fournisseurs (pains, produits frais) tous les jours y compris le dimanche. Est-ce qu'il sera possible d'être livré le dimanche 10 juillet ?

Les livraisons en saison touristique restent autorisées avant 10h en centre village. Pour le 10 juillet, les livraisons seront très contraintes notamment dans le centre village, car un barriérage sera posé le matin très tôt dès 6 h du matin et tout le long du parcours. Il sera possible d'organiser les livraisons de marchandises mais au moyen de chariot et à pied. Nous vous invitons à contacter vos fournisseurs pour qu'ils livrent le maximum de vos marchandises le samedi 09 juillet.

22) Est-ce que les services de la mairie seront accessibles la semaine précédant l'arrivée de l'étape ?

Pour toute urgence dans le village, la mairie reste toujours joignable 7j/7 au numéro habituel 04 50 73 23 98 puis vous serez guidé par sélection de touche vers l'astreinte correspondant au besoin.

Aux jours ouvrables, l'accueil au public se fera dans les mêmes conditions horaires du Lundi au vendredi. De nombreuses démarches peuvent se faire en ligne, pensez-y avant de vous déplacer.

<https://www.mairie-chatel.com/>



10 JUILLET 2022